



COMMUNE DE SAINT ANDRE D'EMBRUN
UN FORFAITS DE SKI JOURNALIER
STATION DE RISOUL



La commune lance une deuxième cession d'inscription.

Ceux qui s'étaient inscrits à la première cession peuvent se réinscrire pour profiter d'un 2ème forfait.

**Les jeunes gens ayant plus de 5 ans et au plus 25 ans,
domiciliés sur la commune,
peuvent bénéficier d'un forfait journalier
sur la station de Risoul.**

Pour pouvoir en bénéficier :

- **S'inscrire en mairie jusqu'au 15 janvier 2025.**
- Présenter un certificat de scolarité
- Justifier de son âge et de sa domiciliation sur la commune de St André d'Embrun, si non-indiqués sur le certificat de scolarité.
- Pour les élèves de l'école de St André, ne donner seulement que le nom et le prénom ainsi que la date de naissance.

A partir du 16 janvier, le skieur se rendra aux caisses de la station avec un justificatif d'identité en précisant qu'il est inscrit sur la liste de Saint André d'Embrun. Un forfait journalier lui sera alors remis.

(Attention prévoir une keycard ou de quoi l'acheter)

Bon ski !

MAIRIE DE SAINT ANDRE D'EMBRUN

Horaires d'ouverture au public : lundi au vendredi de 9h à 12h

Tel : 04.92.43.03.84

mairie@saintandredembrun.fr